

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF55

présenté par
M. William, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques,
Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon,
M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau,
M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. Wulfranc

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	100 000
Conditions de vie outre-mer	100 000	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur du tourisme constitue l'un des principaux axes de développement économique pour les territoires ultramarins. Si les prévisions gouvernementales, permettent d'évaluer à près de trois millions le nombre de visiteurs par an, l'actualité récente fait état d'un recul de ces derniers, en raison de l'inflation et du coût des billets d'avion vers ces destinations.

La Polynésie qui espérait accueillir 600 000 touristes en 2023, en comptabilise moins de 300 000, essentiellement en provenance des États-Unis d'Amérique. Les croisiéristes faisant escale à la Martinique et à la Guadeloupe pour cette saison, sont également américains ou anglais, laissant

penser que la stratégie et/ou les moyens de communication ne permettent pas de toucher les pays de l'Union européenne, de la Caraïbes, de l'Amérique du Sud et des alentours.

Les Antilles et la Réunion sont les plus concernés par ce recul, avec des taux de fréquentation plus faibles allant de -18 200 touristes pour la Guadeloupe, -13 800 pour la Martinique et -32 800 pour La Réunion.

Le budget d'Atout France a vocation à propulser d'autres filières et territoires que les Outre-mer : montagne, outre-mer, campagnes et itinérances, littoral, tourisme urbain, culture, œnotourisme, gastronomie et tourisme d'affaires.

En outre, il est difficile de percevoir dans les actions menées par Atout France au cours de l'année 2023, celles relatives à la valorisation des Outre-mer à l'échelle européenne ou à l'international.

Il est donc proposé de venir renforcer la campagne promotionnelle pour la valorisation des territoires d'Outre-mer en abondant de 100 000 euros l'enveloppe initialement créditée de 200 00 euros .

Cet amendement d'appel vient alerter sur la nécessité d'apporter de la transparence vis-à-vis des actions d' « Atout France », afin d'identifier clairement les mesures relatives aux territoires ultramarins

Ainsi, cet amendement propose d'abonder l'action 07 « Insertion économique et coopération régionales » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de 100 000 euros et de ponctionner cette même somme au sein de l'action 01 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi Outre-mer », étant précisé que les entreprises locales ne seront pas pénalisées car, cette action recouvrant des dépenses dites « de guichet », l'État s'efforcera d'apporter son concours aux entreprises éligibles aux différents dispositifs.